Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 111 (1966)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie
Autor: Depierre, R. / J.D.S.

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce sont donc des exigences très nouvelles et astreignantes auxquelles sont soumis pilotes et équipages qui prendront en charge les futurs « Mirage IV ».

Le Centre d'instruction de bombardement fait partie actuellement de la 92e Brigade de bombardement. Il constitue avec un autre organisme la base aérienne du Commandement aérien stratégique. Il aura en plus une mission d'entretien et de contrôle de la qualification des équipages, qui devront périodiquement y faire retour pour être initiés aux nouvelles méthodes d'emploi et de mise en œuvre des systèmes d'armes.

J. Pergent

Bibliographie

Les livres

La Grande Honte, par Georges Gilbart Nonnenmacher. Edité par l'Association des évadés et incorporés de force (ADEIF), Groupement du Haut-Rhin, Colmar, 1965.

Cent trente mille Alsaciens-Lorrains, douze mille trente-cinq Luxembourgeois, huit mille sept cents habitants des cantons de l'est de la Belgique ont été incorporés de force dans l'armée allemande durant la dernière guerre mondiale. Parmi eux, quarante mille Alsaciens tués ou disparus et environ trente mille invalides ou blessés; trois mille cinq cents Luxembourgeois morts ou disparus et trois cent seize mutilés graves, sans parler des blessés ou malades; deux mille Belges tués ou portés disparus et mille six cents invalides.

Parmi les victimes du national-socialisme, les survivants sont-ils les seuls à ne pas être indemnisés pour le tort qui leur a été injustement causé ou à ne recevoir que des indemnités très incomplètes?

C'est la question que pose un avocat de Colmar, Me G. G. Nonnenmacher, dans un ouvrage qui est tout à la fois une consultation juridique et un témoignage émouvant du cauchemar vécu par ces hommes.

En ce qui concerne le droit à l'indemnisation, le raisonnement est le suivant: En incorporant dans ses forces armées des ressortissants de l'Alsace, de la Moselle, d'Eupen et de Malmédy et du Luxembourg, alors que ces territoires ne lui appartenaient pas, aucun traité de paix ne les lui ayant attribués, l'Allemagne a commis un acte illicite (crime de guerre), parce que contraire aux usages et coutumes de la guerre et notamment aux conventions de La Haye. Ce d'autant plus qu'aucun des pays intéressés n'a consenti, fût-ce tacitement, à l'annexion de tout ou partie de son territoire au Reich. Les « malgré eux » ont subi de ce fait un dommage considérable; non seulement les blessés ou mutilés, mais tous ceux qui ont eu à combattre leur propre pays. Ils ont dès lors, en vertu du droit international, droit à une indemnité pour tort moral. Ils peuvent donc légitimement demander à leur pays d'intervenir auprès du gouvernement allemand pour obtenir réparation. Ni les accords précédemment passés par la Belgique et le Luxembourg avec l'Alle-

magne, ni les accords de Londres du 27 février 1953 instituant un moratoire en ce qui concerne les dettes de guerre de l'Allemagne ne s'y opposent.

On aurait pu craindre qu'un tel livre, dû à la plume d'un homme qui a lui-même été incorporé de force et s'est évadé, constituât un véritable réquisitoire partial et passionné. Ce serait mal connaître l'auteur qui, après la guerre, a été de ceux qui ont œuvré au rapprochement franco-allemand (il est citoyen d'honneur de la cité bavaroire de Schöngau pour avoir contribué au jumelage de cette ville avec Colmar). C'est en homme de science qu'il a analysé la situation de ses camarades, fondant son étude sur des documents historiques nombreux. Allait-il, lui qui avait été la victime de la conjonction politique de l'époque, faire preuve de ce parti pris que l'on trouve souvent chez d'anciens résistants? Non point. Lorsqu'il analyse les réactions de Vichy, il le fait avec une objectivité telle qu'il condamne plus ceux qui ont voulu, après le conflit, juger des hommes comme le Maréchal Pétain, pour leur manque d'objectivité, que ceux qui, à Vichy, tentaient d'éviter le pire.

Cette objectivité de bon aloi, un style alerte évitant le langage spécialisé du juriste, un sens profond de l'humain, font de cet ouvrage un témoignage émouvant du drame, des angoisses, des larmes des engagés de force, accessible à chacun et particulièrement à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la dernière guerre.

Les pages consacrées au drame intérieur des « malgré eux » et de leur famille sont particulièrement émouvantes dans leur sobriété:

« L'incorporé de force qui voudra se soustraire à la mobilisation dans l'armée allemande prendra non seulement des risques quant à sa propre vie, sa propre liberté ou sa propre fortune, mais engagera du même coup la liberté, la fortune, ou peut-être même la vie des êtres qui lui sont chers. A l'inverse, la famille qui voudra soustraire un des siens au service militaire (ou au service du travail) s'exposera aux pires sanctions et conséquences.

» L'option pour l'un et pour l'autre sera cruelle: ou bien laisser un fils, un mari, un frère, aller rejoindre l'unité à laquelle il est affecté et le sacrifier ainsi à une destinée aussi atroce qu'incertaine. Ou bien faire le sacrifice de toute la famille, grands et petits, afin d'épargner au fils, au mari, au frère, le port honteux de l'uniforme d'une armée étrangère... »

Honteux de porter l'uniforme d'une armée étrangère et ennemie, il se sentira isolé parmi d'autres soldats dont il ne partage ni les sentiments, ni la mentalité. S'il est envoyé dans son pays, il sentira la suspicion de ses compatriotes qui le considèrent comme un traître.

A la lecture de ces pages, on frémit à l'idée que le sort des engagés de force aurait pu être celui de nombre de nos compatriotes si nous avions, nous aussi, été envahis.

Plt. R. Depierre

Les revues

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 12 - 1965.

Inhalt: Die erste luftmobile Kampfdivision im Einsatz. — Gemeinsame Bedürfnisse von Arme und Bevölkerung im Krieg, von Oberstbrigadier H. U. von Erlach. — Sturm ohne Pathos, von

Major i.Gst. J. Zumstein. — Das Schießtraining mit Karabiner, Sturmgewehr und Pistole, von Lt. A. Harnik. — Beseitigen von Schneewächten, von Oblt. Klaus Heidenreich, Degerndorf/Inn. — Waldkampf, von Oberstlt. i.Gst. Dr. J. Tretter, Wien. — Uniformen im Koffer — oder amerikanische Sachverständige bei der schweizerischen Armee. — Die Fremdwörter in unserer Armee, von Dr. Walter Schweizer. — Aus ausländischer Militärliteratur: Hubschrauber — Mädchen für alles? — Verminung in waldigem, sumpfigem Gelände. — Gedanken zur Territorialverteidigung in Mitteleuropa. — Mitteilungen. — Ausländische Armeen. — Literatur. — Zeitschriften.

Armee-Motor — Armée-Moteur N° 12 - 1965.

Inhalt — Sommaire: Der neue Ausbildungschef der Armee. — Der neue Waffenchef der Mechanisierten und Leichten Truppen. — Schulen und Unterrichtskurse der Mechanisierten und Leichten Truppen im Jahre 1966. — Adressänderung ATR — Changement d'adresse STR. — La cavalerie légère. — Die Bedeutung des Kontrollpostens. — Der Panzergrenadierzug im Gefecht. — Sicherheitsvorschriften. — Besprechungen. — Gesellschaftsnachrichten. — Veranstaltungskalender.

Rivista militare della Svizzera italiana, N^{os} 7 et 8 1965.

La revue s'ouvre par la seconde partie de l'article dont nous avons déjà parlé et consacré à la défense spirituelle, principalement à la prise de conscience de notre communauté nationale.

D'une manière fort concrète et complète l'auteur analyse les travaux des officiers de la brigade fr. 9 réunis les 5 et 6 février au cours d'information.

La défense antichars et l'introduction de moyens modernes dans notre armée.

Sous ce titre le capitaine Bignasca passe en revue les différentes armes antichars et nous en donne les caractéristiques techniques et d'engagement.

Nous retiendrons comme particulièrement d'actualité la page justifiant l'acquisition des fusées Bantam en opposition aux filoguidés Mosquito 64 et les très bonnes photos illustrant cet article.

L'instruction de détail dans les cours de répétition.

D'intéressantes suggestions sont présentées au lecteur, instruction des cadres, ordre du jour, répartition des responsabilités, etc.

Principe tactique du service de renseignements.

Il s'agit d'une analyse des concepts tactiques et des possibilités des troupes des services arrières lors de leur engagement en fonction des nécessités du service de renseignements.

J.D.S.

Schweizer Wehrsport, Heft 12 1965.

Inhalt: Terminkalender. — Der rekordschnelle « Kaiser der Waffenläufe ». — Abschluss des « Schweizer Wehrsport-Preis » 1965. — Biathlon-Saison in Alt St. Johann eröffnet Internationaler Biathlon in St. Moritz. — Trainingszentrum Linthal für Patrouilleure, Biathlo-

nisten und Langläufer. — Ein paar Hinweise für Ski-Patrouilleure. — 239 Meldungen für den 8. mil. Rigilauf. — Bücher für den Wehrsportler. — Weinachtsgeschenke für den Wehrsportler. — Beilage: 8. Mil. Ski-Einzellauf mit Schiessen. — Ausschreibung 25. Schweizermeisterschaften im mil. Winter-Mehrkampf.

Schweizer Monatshefte, November 1965.

Numéro spécial « Structure de l'Etat et régime économique ».

Les questions que posent l'existence de notre démocratie ainsi que ses fondements deviennent toujours plus actuelles et exigent que l'on se préoccupe de façon plus large et approfondie des *problèmes dans leur ensemble.* Le thème « *Structure de l'Etat et régime économique* » est extrait du cahier des tâches qui incombent à la Suisse d'aujourd'hui. Les différents auteurs présentent un large éventail de possibilités pratiques et nous obligent dans leur ensemble à reviser notre jugement, par le truchement de vérités peut-être gênantes, mais indispensables. M. *Ernst Brugger,* conseiller d'Etat zuricois, rend compte de ses expériences pratiques sur les « *Changements apportés à la position du canton et de la commune dans l'Etat industriel et social* » et indique les secteurs où se manifeste particulièrement le déséquilibre fédéraliste. L'article « *Progrès technique et structure de l'Etat* » est l'objet d'une brillante étude de M. *Eric Choisy,* député genevois au Conseil des Etats. L'exemple concret des Fabriques de chaussures Bally S.A. permet à M. *Wilhelm Mark,* Dr en droit et directeur-adjoint de cette entreprise, d'illustrer le rapport ambivalent entre « *Economie et structure fédéraliste* ». Son exposé remarquablement documenté aboutit logiquement à « *Quelques considérations sur la future politique financière et fiscale suisse* » auxquelles se livre M. *Alfred Schaefer,* Dr en droit et président du Conseil d'administration de l'Union de Banques Suisse. Notre petit Etat se voit confronté de plus en plus avec les formes d'intégration les plus variées: M. *Bernhard Wehrli,* Dr ès sciences politiques et secrétaire du Comité directeur de l'Union suisse du commerce et de l'industrie », traite des multiples aspects du problème « *Interdépendance économique internationale et structure de l'Etat* ». M. *Richard Reich,* rédacteur, examine l'« *Evolution de l'opinion publique* ». L'article « *Démocratie directe et régime économique* » de M. *Rudolf Rohr,* Dr en droit et collaborateur scientifique du Redressement National, démontre que la démocratie directe est le meilleur creuset d'un ordre économique libéral. M. *Karl Huber,* Dr en droit et secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, fait part des « *Expériences dans le domaine de la procédure de consultations sur le plan fédéral* » et apporte ainsi une conclusion aux sujets traités dans ce numéro spécial.